

FICHE PARCOURS

BAFA 1

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

→ Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- ◆ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- ◆ Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- ◆ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- ◆ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- ◆ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

→ Accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- ◆ De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- ◆ De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- ◆ De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- ◆ D'apporter, le cas échéant une réponse adaptée, aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

LES MODULES (64h00 soit 8 jours)

MODULE 1 : LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (7h00)

- Séquence 1 : Liberté, égalité, fraternité
- Séquence 2 : La laïcité
- Séquence 3 : La démocratie

MODULE 2 : LA LÉGISLATION (5h00)

- Séquence 4 : Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
- Séquence 5 : La protection des mineurs

MODULE 3 : LE PROJET PÉDAGOGIQUE (2h00)

- Séquence 6 : Les éléments constitutifs du projet pédagogique

MODULE 4 : CONNAISSANCE ET BESOINS DE L'ENFANT (7h00)

- Séquence 7 : Le rythme de vie des enfants et des adolescents
- Séquence 8 : L'enfant et le jeu
- Séquence 9 : Les besoins physiologiques

MODULE 5 : VIE COLLECTIVE (7h00)

- Séquence 10 : Les adultes en ACM
- Séquence 11 : Les différentes relations (Relation enfant – enfant/enfant – animateur/entre animateurs/animateur – direction/avec l'œuvre)

MODULE 6 : RÉGLEMENTATION ET SÉCURITÉ EN ACM (7h00)

- Séquence 12 : Le cursus de formation
- Séquence 13 : La sécurité
- Séquence 14 : Les APS

- Séquence 15 : La maltraitance
- Séquence 16 : La baignade

MODULE 7 : VIE QUOTIDIENNE – VIVRE-ENSEMBLE (7h00)

- Séquence 17 : Gestion du lever au coucher
- Séquence 18 : Hygiène
- Séquence 19 : Les autres besoins (gestion de l'argent de poche, inventaire ...)

MODULE 8 : DIVERSITÉ DES PUBLICS (7h00)

- Séquence 20 : La gestion des adolescents
- Séquence 21 : L'accueil de mineurs porteurs de handicap
- Séquence 22 : La gestion des enfants à besoins particuliers

MODULE 9 : ÉDUCATION A LA SANTÉ (7h00)

- Séquence 23 : Hygiène alimentaire
- Séquence 24 : L'éducation à la sexualité
- Séquence 25 : Les conduites addictives
- Séquence 26 : Les comportements déviants

MODULE 10 : LES ACTIVITÉS (6h00)

- Séquence 27 : Baignade
- Séquence 28 : Veillées
- Séquence 29 : Sorties
- Séquence 30 : Arts visuels
- Séquence 31 : Chants
- Séquence 32 : Jeux

MOYEN ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Les domaines de compétences exposés dans la section précédentes sont abordés de différentes manières pendant l'action de formation ; toutes reposent sur des **méthodes actives et participatives** basées sur une alternance de cours théoriques et pratiques, avec notamment des mises en situations d'animation et de communication, des jeux de rôles, des problèmes concrets à résoudre.

Nous souhaitons par ce biais :

1. Préserver l'attention, la disponibilité et la qualité d'écoute des publics,
2. Mieux prendre en compte la transversalité des contenus proposés,
3. Harmoniser et hiérarchiser au mieux la progressivité des niveaux de compétences à atteindre,
4. Proposer une formation en adéquation avec la pratique de terrain
5. Développer la dimension réflexive au cœur de toutes les compétences développées.

Nous utilisons ainsi une **pédagogie par objectifs** : ce modèle vise à cibler les différentes capacités à atteindre par les stagiaires au niveau de leur savoir, de leur savoir-être et de leur savoir-faire.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION :

Nous proposerons trois types d'évaluation :

- L'évaluation **diagnostique** : elle permet d'initialiser le cursus de formation par rapport aux objectifs donnés et de mettre en œuvre des actions de formations adaptées. Cette phase d'évaluation diagnostique permet enfin d'introduire et d'explicitier le ruban pédagogique de la session.
- L'évaluation **formative** : elle a pour but de suivre la progression des stagiaires par rapport aux objectifs opérationnels et de décider la mise en œuvre d'actions correctives éventuelles. L'équipe de formation effectue régulièrement des bilans des acquis, propices à une analyse régulière des difficultés rencontrées. Nous engageons de plus des dispositions permettant la mise en œuvre de modalités d'auto-évaluation.
- L'évaluation **certificative** : sur la base des référentiels de formation, notre équipe construit des « situations épreuves » permettant de vérifier si les compétences ont été acquises. Enfin, nous faisons participer chaque stagiaire à un bilan final, débouchant sur l'appréciation « satisfaisant » ou « non satisfaisant » pour la validation de la session de stage.

Une évaluation quotidienne est effectuée par l'équipe de formateurs. Cette évaluation de l'animateur stagiaire porte sur la connaissance de la fonction d'animateur B.A.F.A ainsi que sur la participation aux temps théoriques et pratiques. Une grille d'évaluation journalière peut être utilisée. Elle permet de mesurer l'évolution du stagiaire tout au long du stage (évaluation formative). En outre, les temps de pause et de restauration sont propices à une évaluation des stagiaires sur leurs capacités à respecter les règles de vie et de fonctionnement en collectivité, ainsi que leurs aptitudes à montrer un comportement responsable. Des entretiens individuels avec l'équipe de formation seront proposés tout au long du stage, pour notamment opérer certaines régulations si cela s'avère nécessaire.

Une évaluation plus globale peut être effectuée : voici quelques items ou critères sur lesquels s'appuient nos évaluations :

Siège social : 5, quai Ferdinand de LESSEPS – BP 232 – 97156 Pointe-à-Pitre cedex

• Téléphone : 05 90 83 05 65 • Email : contact@ligue-folg.org

• SIRET 314 604 117 000 56 • APE 9 499 Z

Association reconnue d'utilité publique par décret du 31 mai 1930,

titulaire d'une concession de service public par décret du 08 janvier 1985

- Sur le plan « **administratif** » : échange de documents (notamment le livret de formation) ; respect des échéances fixées ; connaissance du fonctionnement de la formation
- Sur le plan du « **comportement**, attitude, savoir-être » : ponctualité, assiduité ; présentation vestimentaire, hygiène ; respect des règles, des consignes, du personnel et du matériel ; aisance dans la communication, bon relationnel ; maîtrise de ses émotions ; dynamisme ; autonomie, sens des responsabilités
- Sur le plan du « **travail, investissement** » : volonté de réussite ; organisation, efficacité, conscience professionnelle ; capacité d'intégration et de travail en équipe ; capacité de travail ; gestion de la critique et capacité à se remettre en question ; goût de l'initiative
- Sur le plan des « **aptitudes professionnelles dans le champ d'activités concerné** » : aptitude à l'animation ; gestion de la sécurité et des cadres réglementaires ; capacité d'adaptation ; disponibilité ; gestion et prise en compte du public ; capacité d'analyse et d'évaluation de ses actions ; sens de la créativité.